

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 10 février 2023

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

c.

Gilbert Bastien
Élu visé
Conseiller de la Municipalité de Saint-Justin
1921, route Gagné
Saint-Justin (Québec) J0K 2V0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, monsieur Gilbert Bastien est cité en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'il a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement no 568—édicte le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* (adopté le 7 février 2022, ci-après : « Code ») alors qu'il était conseiller de cette Municipalité, à savoir :

Entre les mois d'août à décembre 2022, monsieur Gilbert Bastien s'est conduit à plusieurs reprises de façon irrespectueuse envers des membres du conseil, les employés de la voirie et le directeur général

de la municipalité notamment via des paroles vexatoires, irrespectueuses ou dénigrantes ou des gestes incivils et ce, en séances publiques et privées du Conseil, contrevenant ainsi aux articles 5.2.1 et 5.2.2 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca